



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) POUR INTEGRER LES ACCELERATEURS PME ET ETI DE NOUVELLE-AQUITAINE

PROMOTIONS 2018-2019

Introduction

La Région Nouvelle-Aquitaine et Bpifrance font de l'accompagnement des entreprises un axe central de leurs missions et de leurs orientations stratégiques, convaincues qu'au-delà des financements, les entreprises ont besoin d'être soutenues dans la réalisation de leurs projets, particulièrement en innovation et à l'international.

Aussi, face aux nouveaux enjeux de la croissance, ces deux acteurs publics ont décidé d'unir leurs efforts à travers l'expérimentation régionale d'un nouveau dispositif d'accompagnement à la fois sélectif et personnalisé de PME et d'ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire) à fort potentiel de développement, intitulé Nouvelle-Aquitaine Accélérateurs.

A travers ce programme d'excellence, il s'agit de cibler prioritairement, sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, les PME et les ETI à fort potentiel pour renforcer leur compétitivité et favoriser leur expansion afin que celles-ci soient mieux armées face à la concurrence internationale.

Ce partenariat entre la Région et Bpifrance, qui bénéficie en outre de l'appui de l'agence ADI Nouvelle-Aquitaine, doit ainsi permettre aux entreprises les plus prometteuses pour l'économie régionale, de disposer des outils et des moyens nécessaires à leur croissance.

Cette offre d'accompagnement s'appuie en amont sur la sélection d'entreprises à fort potentiel de développement pour la mise en place et l'animation, dès le mois d'octobre 2018, de la seconde promotion de dirigeants d'entreprises souhaitant s'investir dans ce programme.

Echéances

Ouverture de l'AMI : **15 février 2018**

Date limite de dépôt des candidatures : **29 juin 2018**

Rentrée opérationnelle Accélérateur PME : 4 octobre 2018

Rentrée opérationnelle Accélérateur ETI : 28 novembre 2018

Objectifs

Le présent AMI a pour objet de recueillir les candidatures des entreprises (PME et ETI) souhaitant intégrer le dispositif Nouvelle-Aquitaine Accélérateurs pour les promotions 2018/2019.

Ce programme d'accompagnement, d'une durée de 24 mois, qui va concerner une cinquantaine d'entreprises, repose sur un diagnostic 360° / cadrage stratégique de l'entreprise, destiné à identifier ses principaux leviers de croissance et la mise en œuvre de modules d'accompagnement individuel (soutiens, conseils) - avec des consultants habilités par Bpifrance - et collectif (séminaires de formation sur des thèmes clés à destination des dirigeants et de leurs comités de direction) en partenariat avec des intervenants d'HEC et de KEDGE.

Les entreprises sélectionnées intègrent ainsi la communauté des Accélérateurs PME et ETI constituée d'entrepreneurs de secteurs différents connaissant des problématiques analogues. Ce réseau est animé régionalement dans un esprit fédérateur de promotion afin de nourrir la prise de recul stratégique du dirigeant par le partage d'expériences.

Bénéficiaires

Sont éligibles à ce programme les PME et les ETI disposant d'un site de production en Nouvelle-Aquitaine et remplissant des critères de sélection dont l'exigence s'avère être une dimension fondamentale de l'excellence des promotions constituées et de la réussite du programme :

- ambition du dirigeant et de l'équipe dirigeante
- niveau de chiffre d'affaires (CA)
- potentiel de croissance et/ou trajectoire de croissance du CA
- indépendance
- solidité financière
- % du CA à l'export

Modalités

Sur la base des critères de sélection précités, les candidatures déposées seront examinées par un comité technique associant les services de Bpifrance, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'agence ADI.

Le comité technique pourra, le cas échéant, solliciter des informations complémentaires auprès des entreprises candidates, afin de disposer de l'ensemble des informations utiles et pertinentes pour opérer la sélection.

Un retour aux entreprises candidates sera réalisé par le comité technique **entre fin juin et début juillet**.

La sélection de l'entreprise par le comité technique ne vaut pas inscription formelle dans le dispositif Nouvelle-Aquitaine Accélérateurs. Seule la signature par l'entreprise d'un contrat d'entrée, qui lui sera transmis par Bpifrance, engagera celle-ci dans le programme. Ce contrat précise qu'environ 50% des frais du programme, soit environ 30 000 € sur deux ans, sont à la charge de l'entreprise, le solde étant pris en charge par le Conseil régional et Bpifrance.

Les entreprises non retenues dans le cadre de cet AMI pourront, le cas échéant, se voir proposer par le comité technique un ou plusieurs programmes, parcours ou dispositifs d'accompagnement plus adaptés existants au niveau régional.

Les membres du comité technique sont soumis à une stricte obligation de respect de la confidentialité sur l'ensemble des informations qui seront portées à leur connaissance.

Pour candidater à cet AMI, merci de cliquer sur le lien ci-dessous afin de remplir le formulaire de candidature **avant le 29 juin 2018 à 12h00** :

[Lien vers le formulaire](#)

Documents à télécharger et liens utiles

Pour plus d'informations sur l'offre de ce programme Nouvelle-Aquitaine Accélérateurs et les engagements mutuels de l'entreprise et des partenaires de l'opération, il est possible de consulter le document « **Accélérateurs Nouvelle Aquitaine_Présentation de l'offre.pdf** » téléchargeable ci-dessous.

Il convient de noter que cet AMI est également accessible sur les sites internet de Bpifrance et d'ADI Nouvelle-Aquitaine.

Contacts

Région Nouvelle-Aquitaine

Christophe BITEAU : christophe.biteau@nouvelle-aquitaine.fr – 05 57 57 82 34

Bpifrance

Nicolas GEORGET : nicolas.georget@bpifrance.fr – 05 56 48 46 31

ADI Nouvelle-Aquitaine

Isabelle FRISON : i.frison@adi-na.fr – 05 57 57 84 93

Ces personnes se tiennent à la disposition des entreprises pour les orienter et les accompagner au mieux dans le cadre de cet AMI.